



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

**Séance du 26 mars 2024**

**Date de convocation : le 19 mars 2024**

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,  
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h15*

### **Étaient présents :**

#### **En nombre, les membres :**

- En exercice : 45
- Présents : 26
- Ayant pris part au vote : 26
- Ayant donné procuration : 2

**G.B.M** : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MESNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse suppléante de Denis JACQUIN ;  
**C.C.L.L** : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M** : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

### **Étaient excusés :**

**G.B.M** : JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; PARIS Daniel ;  
**C.C.L.L** : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain  
**C.C.V.M** :

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Secrétaire de séance** : MESNIER Christian

### **Procuration de vote :**

**Mandant** : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain  
**Mandataire** : CHOPARD Félix ; STADELMANN Jean-Claude

**Objet** : 5A.Marché de travaux sur le centre de tri du SYBERT pour la mise en place du tri des plastiques selon le nouveau standard flux développement  
2024/03\_16-16

VALORISATION DE MATIÈRE - CENTRE DE TRI

**MARCHÉ DE TRAVAUX SUR LE CENTRE DE TRI DU SYBERT POUR  
LA MISE EN PLACE DU TRI DES PLASTIQUES SELON LE  
NOUVEAU STANDARD FLUX DÉVELOPPEMENT**

**Rapporteur** : Monsieur André TERZO, Vice-Président en charge du centre de tri

Par arrêté du 15 Mars 2022, le cahier des charges de la filière des emballages a été modifié, imposant le tri des emballages plastiques selon de nouveaux standards.

Le tri des plastiques est amené à être modifié de la manière suivante :

	Actuellement	A compter du 1 <sup>er</sup> Janvier 2026
Flux Plastiques Rigides 1	Bouteilles et Barquettes PET Clairs	Bouteilles PET Clairs
Flux Plastiques Rigides 2	Bouteilles PET Foncés	Bouteilles PET Foncés ; Barquettes PET Clairs ; PS ; PET Opaque – <i>le tout appelé Flux développement</i>
Flux Plastiques Rigides 3	PEHD/PP/PS	PEHD/PP
Flux Plastiques Souples	Films PE	Films PE et Films PP

Afin de continuer à percevoir les soutiens CITEO, ces nouvelles modalités de tri doivent être mises en place au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ce changement nécessite la modification du process du centre de tri, notamment pour trier les barquettes PET Clairs.

Ainsi, il est envisagé le changement d'une machine de tri optique, ainsi que les convoyeurs et les passerelles associés.

Le montant de l'achat – et donc du marché à passer - est estimé à 500 000 €.

Un marché de fourniture, sans allotissement, dans le cadre d'une consultation, selon la procédure des appels d'offre ouverts, est à lancer afin d'atteindre l'objectif imposé par l'arrêté évoqué ci-dessus.

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les termes de cette consultation et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,  
MESNIER Christian


